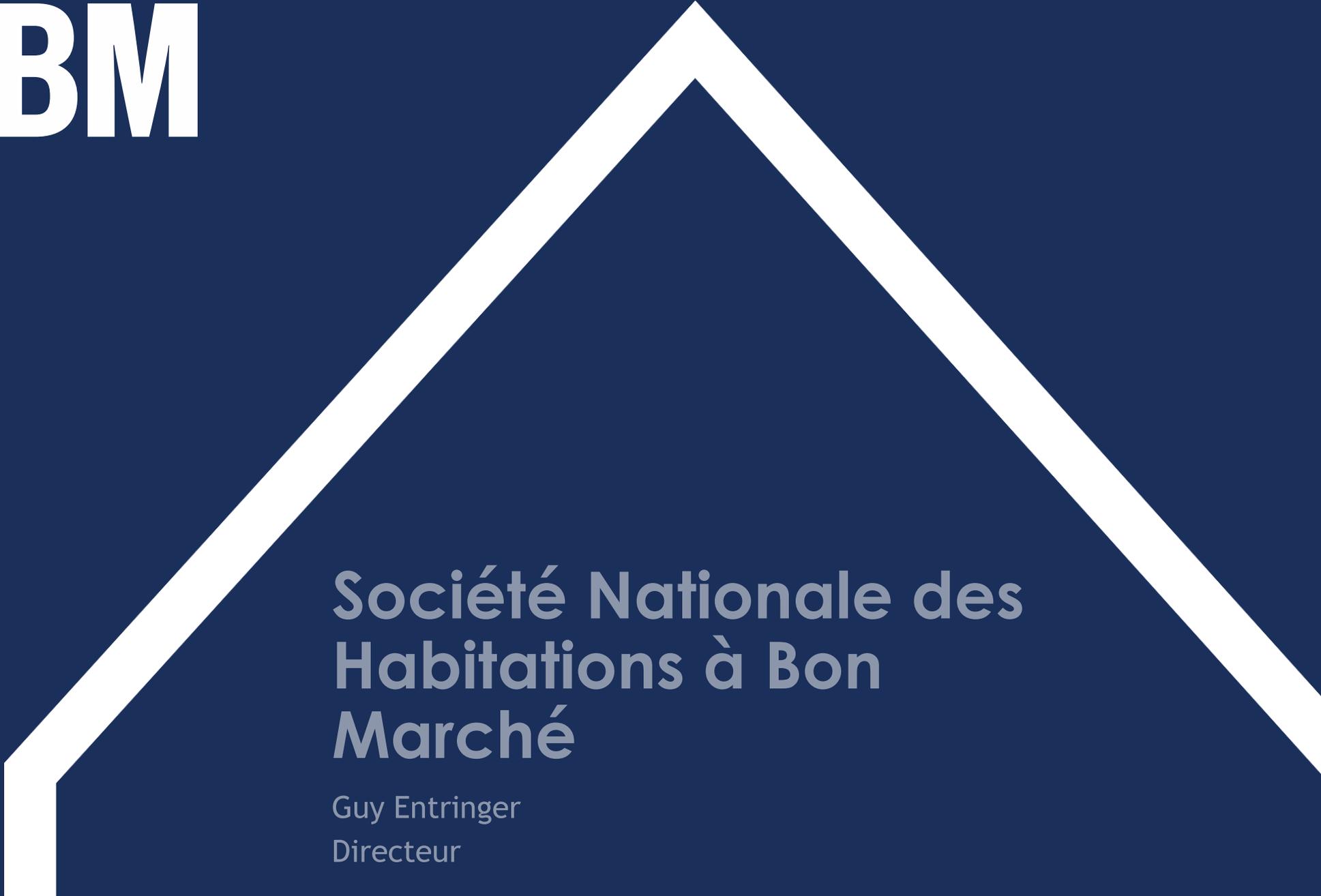


# SNHBM



Société Nationale des  
Habitations à Bon  
Marché

Guy Entringer  
Directeur

# Présentation

- Promoteur public depuis 1919
- Près de 9 000 logements construits à travers le pays entier

# Notre offre

- Logements clés en mains au stade de finition complète (*sauf peinture intérieure et cuisine*)
- Matériaux de toute première qualité et rapport qualité-prix très avantageux
- Respect des surfaces afin de bénéficier des aides et subventions de l'État
- **Le prix de vente inclut:**
  - ✓ les frais de construction
  - ✓ les frais d'infrastructure
  - ✓ les aménagements extérieurs
  - ✓ les raccordements aux divers réseaux (*eau, gaz, électricité, téléphone et TV*)

# Personnalisation

- Maçonneries intérieures (*non portantes*)
- Revêtements de sols
- Installations sanitaires
- Portes intérieures
- Prises électriques

# Conditions de vente SNHBM

- Ne pas être propriétaire au Luxembourg/à l'étranger ou s'engager à vendre son logement actuel *(au plus tard 3 mois après la remise des clés)*
- Habiter soi-même le logement ; toute location étant interdite
- Bénéficiaire, en principe, d'une prime de construction de l'État
- Les maisons unifamiliales sont prioritairement réservées aux familles ou aux couples
- Les logements sont vendus sous le régime du droit d'emphytéose
  
- Droit de préemption de 99 ans pour la SNHBM
- ✓ **Aucun risque financier pour l'acquéreur lors de la revente du logement**

# Conditions de vente spécifiques à ce projet

## *En premier lieu :*

- Avoir son domicile depuis 3 années au moins dans la Commune ou ayant habité la Commune pendant 7 ans au moins
- Avoir des ascendants en ligne directe habitant la Commune depuis plus de 10 ans
- Avoir des descendants en ligne directe habitant la Commune depuis plus de 10 ans

## *En second lieu :*

- Avoir son lieu de travail depuis au moins 3 années dans la Commune
- ✓ **Au cas où vous ne remplissez aucune de ces conditions, vous êtes toutefois éligible de soumettre un dossier de candidature auprès de la SNHBM**

# Droit d'emphytéose

- Le terrain est cédé sous forme d'un bail sur 99 années
- Vous avez la pleine jouissance du terrain moyennant paiement d'une redevance annuelle

## Redevance annuelle (2019) :

✓ Pour une maison	431,49 €
✓ Pour un appartement	233,76 €
✓ Pour un emplacement	23,64 €

## À l'expiration du droit d'emphytéose, la Société peut :

- soit proposer une prolongation du bail
- soit reprendre les constructions érigées sur les terrains loués au prix de la valeur du gros-œuvre fermé telle qu'elle existera à la fin du droit d'emphytéose

## Intéressé(e/s) ?

Les personnes intéressé(e/s) par ce projet peuvent d'ores et déjà consulter notre site internet [www.snhbm.lu](http://www.snhbm.lu) et s'inscrire sur notre liste des personnes intéressé(e/s) à acquérir un logement auprès de notre Société.

Plus d'informations sur :

[www.snhbm.lu/projet/heiderscheid/](http://www.snhbm.lu/projet/heiderscheid/)

# Nous restons à votre disposition !

Société Nationale des Habitations à Bon Marché (SNHBM)

2B, rue Kalchesbruck

L - 1852 Luxembourg

☎ 44 82 92 - 1

@ [vente@snhbm.lu](mailto:vente@snhbm.lu)

Plus d'informations sur tous nos projets : [www.snhbm.lu](http://www.snhbm.lu)

**Merci pour votre attention**